

Dépistage du cancer du col de l'utérus : 10 choses à savoir sur le frottis

Cet examen de dépistage permet de repérer à temps l'apparition d'un cancer du col de l'utérus. Appréhension ou oubli ? 40 % des Françaises ne font pas de frottis réguliers, contrairement aux recommandations. Les conseils du Dr Pia de Reilhac, gynécologue.



Le frottis n'a qu'une seule fonction, mais elle est essentielle. Cet examen du col de l'utérus permet de dépister des cellules pré-cancéreuses ou cancéreuses. Après la pose d'un spéculum, un instrument qui écarte les parois du vagin, le prélèvement est effectué directement sur le col à l'aide d'un écouvillon, une sorte de coton-tige.

Quand une anomalie est détectée, les cellules sont classées en haut ou bas grade, selon leur degré de transformation. Leur présence ne signifie pas pour autant la présence d'un cancer, mais il va falloir les surveiller. « *Ces cellules peuvent régresser spontanément, grâce au système immunitaire, surtout chez les femmes jeunes* », explique le Dr Pia de Reilhac, présidente de la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale.

Parfois la nature des cellules restent indéterminées. Dans ce cas, le compte-rendu d'analyse signale « asc-us ». Un test HPV est alors proposé. Il permet de mettre en évidence la présence de papillomavirus (HPV), responsables de la grande majorité des cancers du col de l'utérus. « *Si le typage est positif, on réalise une colposcopie* », explique le Dr de Reilhac.

Cet examen, réalisé au cabinet du gynécologue, pousse les investigations plus loin. Une grosse loupe permet d'examiner le col de l'utérus de manière plus précise. Une biopsie est réalisée. C'est l'analyse de ces cellules qui déterminera leur nature exacte.

Actuellement, il est recommandé aux femmes de 25 à 65 ans de faire un frottis tous les trois ans, après deux examens normaux espacés d'un an. Le parcours semble bien balisé, pourtant 40 % des Françaises ne suivent pas ces recommandations. Appréhension, oubli, manque d'informations ? Les freins sont multiples. Tout ce que vous devez savoir sur le frottis :

1- Il est pris en charge par la Sécurité sociale

À l'heure actuelle, l'examen et la consultation sont remboursés par la Sécurité sociale et la part complémentaire est prise en charge par les mutuelles. Progressivement, un dépistage systématique généralisé se met en place. Dans ce cadre, tout est remboursé à 100 % sans avance de frais. Dans ce dispositif, les femmes qui n'ont jamais fait de frottis, ou pas assez régulièrement, sont prioritaires.

2- Il n'est pas douloureux

L'examen gynécologique doit être expliqué à la patiente avant d'être pratiqué. « *La pose du spéculum peut être désagréable si la femme n'est pas suffisamment détendue, mais pas le frottis en lui-même. La respiration abdominale aide beaucoup* », assure le Dr de Reilhac.

3- Votre pudeur doit être respectée

« *Pour faire un frottis, je ne vois pas l'intérêt que la femme soit nue d'en haut jusqu'en bas* », estime le Dr de Reilhac. La position gynécologique classique, jambes écartées, les pieds dans des étriers, reste la plus couramment pratiquée. Pour le Dr de Reilhac, c'est celle qui est la plus adaptée pour réaliser le frottis. « *L'examen doit être fiable et efficace* », rappelle-t-elle.

4- Un autoprélèvement est parfois possible

Certaines régions-pilote proposent aux femmes de réaliser elles-mêmes le frottis par autoprélèvement. Mais cela reste expérimental pour l'instant. La femme introduit l'écouvillon dans son vagin, le place ensuite dans un tube et l'envoie pour analyse à un laboratoire. Cet autoprélèvement permet de réaliser le test HPV, à la recherche de papillomavirus. Un test qui n'est pas encore pris en charge par la sécurité sociale. « *Dans tous les cas, si le test HPV est positif, il faudra réaliser ensuite un frottis classique* », souligne le Dr de Reilhac.

5- Il faut éviter de le faire pendant les règles

« *Dans l'idéal, il vaut mieux faire un frottis en dehors de tout saignement, sauf en fin de règles ou si elles sont très peu abondantes* », souligne le Dr de Reilhac. La présence de cellules sanguines peut, en effet, gêner l'interprétation du résultat.

6- Il n'est pas utile en cas de virginité

Chez une femme qui n'a pas de rapports sexuels, le frottis n'est *a priori* pas utile. Les papillomavirus, responsables en grande partie du cancer du col de l'utérus, se transmettent par voie sexuelle, plus rarement par attouchements.

7- Le gynécologue n'est pas le seul à le pratiquer

Une sage-femme ou un médecin généraliste, peuvent pratiquer un frottis. En revanche, la colposcopie ne peut être faite que par un gynécologue. Certains se sont d'ailleurs engagés dans une démarche de qualité, sous l'égide de la Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale ([la liste, ici](#)).

8- Pas d'inquiétude en cas de frottis inflammatoire

Si le compte-rendu d'analyse signale un « frottis inflammatoire », il n'y a pas de raison de s'affoler. De multiples causes peuvent expliquer ce résultat. « *Par exemple, le frottis a été réalisé juste après les règles, ou à la suite d'une petite infection banale* », explique le Dr de Reilhac. Si l'inflammation est trop importante, le frottis ne pourra pas être interprété et il faudra le refaire.

9- Des cellules métaplasiques ne veulent pas dire cancer

Le mot « métaplasique » inscrit sur le compte-rendu peut faire peur. Pourtant, « *Cela ne signale aucune anomalie* », rassure le Dr de Reilhac. Le col de l'utérus est composé de deux tissus, dont les cellules se renouvellent. Ces cellules métaplasiques se situent à la frontière entre l'exocol et l'endocol. Leur présence est normale.

10- Un frottis atrophique est lié à la ménopause

Rien d'inquiétant. Après la ménopause, les cellules du col de l'utérus ont tendance à « se rabougrir », selon l'expression du Dr de Reilhac. Un traitement local à base d'oestrogènes, une à deux semaines avant de réaliser le frottis, est parfois nécessaire pour pouvoir les analyser correctement.